

Séance du 15 juin 2017

Présidence de **M. Eric Studer**, président

**Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de Copet II et demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I » (2017/P09)**

Rapporteur : M. Umberto Dragone

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

- VU** le rapport-préavis no 09/2017, du 24 avril 2017, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de Copet II et Demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;
- VU** le caractère d'urgence exceptionnelle, de soustraire au référendum, selon article 119 du Règlement du Conseil communal, le préavis no 09/2017 du 24 avril 2017, concernant la « Demande de crédit d'ouvrage pour la rénovation du terrain de football de Copet II et demande de crédit pour travaux de régénération de Copet I » ;

**d é c i d e**

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'480'000.— pour la rénovation du terrain de football de Copet II et pour les travaux de régénération de Copet I ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte «Dépense d'investissement» ;
3. D'amortir cette dépense par un amortissement annuel de CHF 148'000.— pendant 10 ans ;
4. De prendre acte que l'éventuelle subvention du Fonds du sport vaudois pour la rénovation du terrain de football de Copet II viendra en diminution de l'investissement ;
5. De refuser de soustraire au référendum, selon article 119 du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du **15 juin 2017**.

**Adopté à une très large majorité (quelques avis contraires et quelques abstentions).**

Pour extrait conforme le 16 juin 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président  
Eric Studer



la Secrétaire  
Carole Dind

